

**Réponses du Transporteur
à la demande de renseignements numéro 1
de l'Association hôtellerie Québec et
l'Association restauration Québec
(« AHQ-ARQ »)**

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N° 1 DE L'AHQ-ARQ À HQT

COÛTS DU PROJET

1. **Références :** (i) B-0004, page 11, lignes 1 à 4;
(ii) R-4096-2019, B-0012, pages 11 à 13, annexe 1;
(iii) R-4167-2021, B-0068, page 29, annexe 2, lignes 28 et 48;
(iv) B-0004, page 13, tableau 4;
(v) B-0010, page 5, tableau 1;
(vi) B-0015, page 4, lignes 28 à 35.

Préambule :

- (i) « *Le Transporteur rappelle que le Projet vise principalement à assurer la pérennité des installations du poste de Boucherville. À cet égard, la justification du Projet s'appuie sur la Stratégie de gestion de la pérennité des actifs du Transporteur (la « Stratégie ») qui lui permet de déterminer les équipements devant faire l'objet d'interventions. »*
- (ii) L'annexe 1 présente les investissements par catégorie à l'horizon 2029.
- (iii) L'annexe 2 présente les investissements par catégorie à l'horizon 2031 avec un coût total de 67,7 M\$ pour le Projet en Maintien des actifs et de 1,0 M\$ en Respect des exigences.
- (iv) Le tableau 4 détaille les coûts des travaux avant-projet et projet.
- (v) Le tableau 1 détaille les coûts des travaux avant-projet et projet par élément.
- (vi) « *En ce qui a trait au contenu de la catégorie « Respect des exigences », celui-ci a grandement évolué lors de l'avant-projet. Tout d'abord, il a été décidé d'intégrer les travaux de sécurisation des mises à la terre (antivol) de l'ensemble du poste afin d'assurer la sécurité du personnel et du public. Les interventions nécessaires pour se conformer à des exigences du NPCC se sont précisées et se sont avérées plus importantes que prévu initialement. La nécessité de remplacer certains sectionneurs afin de respecter un pouvoir de coupure de courant et de tension induits adéquat s'est aussi concrétisée dans le cadre de l'avant-projet.* » (Nous soulignons)

Demandes :

- 1.1 Veuillez expliquer la différence entre la Stratégie mentionnée à la référence (i) et le Modèle de gestion des actifs (« MGA ») du Transporteur.

Réponse :

1 **La Stratégie de gestion de la pérennité des actifs du Transporteur mentionnée à**
2 **la référence (i) est la même que celle incluse dans le modèle de gestion des**
3 **actifs (« MGA ») du Transporteur. En effet, celui-ci constitue un modèle complet**
4 **de gestion d'actifs qui inclut à la fois la stratégie de gestion de la pérennité des**
5 **actifs que la stratégie de maintenance du Transporteur.**

- 1.2 Veuillez confirmer (ou infirmer avec explications) la compréhension de l'AHQ-ARQ selon laquelle les investissements des références (ii) et (iii) s'appuient sur la Stratégie et/ou le MGA.

Réponse :

6 **Le Transporteur mentionne que la planification sur 10 ans des références (ii) et**
7 **(iii) s'appuie sur la Stratégie.**

- 1.3 Veuillez expliquer pourquoi le projet de remplacement d'équipements au poste de Boucherville (le « Projet ») n'apparaît-il pas à la référence (ii) qui porte sur un horizon de 10 ans en indiquant notamment si les résultats de la Stratégie et/ou du MGA ont changé depuis 2019 en ce qui concerne le Projet.

Réponse :

8 **Dans le dossier de la référence (ii), le Transporteur a présenté la prévision des**
9 **investissements avec l'information dont il disposait au moment de la**
10 **préparation du dossier. Le projet de remplacement d'équipements au poste de**
11 **Boucherville est inclus sous l'item « Autres projets d'investissement ».**

- 1.4 Veuillez fournir un tableau détaillé selon le format de la référence (iv) mais avec les coûts de la référence (iii).

Réponse :

12 **La répartition des coûts selon le format de la référence (iv) n'est pas disponible,**
13 **mais une répartition des coûts de la référence (iii) est présentée dans le tableau**
14 **de la réponse à la question 2.5 de la demande de renseignements (« DDR ») no**
15 **1 de la Régie.**

- 1.5 Veuillez fournir un tableau détaillé selon le format de la référence (v) mais avec les coûts de la référence (iii).

Réponse :

1 **La répartition des coûts selon le format de la référence (v) n'est pas disponible,**
2 **mais une répartition des coûts de la référence (iii) est présentée dans le tableau**
3 **de la réponse à la question 2.5 de la DDR no 1 de la Régie.**

1.6 Veuillez expliquer ce que couvrirait le coût de 1,0 M\$ en Respect des exigences de la référence (iii).

Réponse :

4 **Ce montant était planifié pour permettre de se conformer à des exigences du**
5 **NPCC.**

1.7 Veuillez indiquer sur quelle période a été réalisé l'avant-projet dont il est question à la référence (vi).

Réponse :

6 **Voir le tableau 2 de la pièce B-0004, HQT-1, Document 1.**

1.8 Veuillez fournir le coût des travaux de « *sécurisation des mises à la terre (antivol) de l'ensemble du poste afin d'assurer la sécurité du personnel et du public* » dont il est question à la référence (vi) et expliquer pourquoi ces coûts n'ont-ils pas été prévus à la référence (iii).

Réponse :

7 **Le coût des travaux de « *sécurisation des mises à la terre (antivol) de l'ensemble***
8 ***du poste afin d'assurer la sécurité du personnel et du public* » est présenté à la**
9 **réponse à la question 2.6 de la DDR no 1 de la Régie. Ces coûts sont inclus à la**
10 **ligne 49 de la référence (iii).**

1.9 Veuillez fournir le coût des travaux de « *remplacer certains sectionneurs afin de respecter un pouvoir de coupure de courant et de tension induits adéquat* » dont il est question à la référence (vi) et expliquer pourquoi ces coûts n'ont-ils pas été prévus à la référence (iii).

Réponse :

11 **Voir la réponse à la question 2.6 de la DDR no 1 de la Régie.**

1.10 Veuillez indiquer de quelles exigences du NPCC il est question à la référence (vi) et fournir le coût des interventions nécessaires pour se conformer à celles-ci.

Réponse :

- 1 **Voir la note 2 à la page 8 de la pièce B-0004, HQT-1, Document 1 et la réponse à**
- 2 **la question 2.6 de la DDR no 1 de la Régie.**

2. **Référence :** B-0015, page 3, ligne 27, à page 4, ligne 27.

Préambule :

« Afin de mieux comprendre le processus permettant de bâtir un projet, il est important de préciser qu'avant de débiter un avant-projet, le Transporteur réalise une estimation paramétrique avec un contenu préliminaire qui inclut l'orientation de principe pour le remplacement ou l'ajout des équipements principaux. Cette estimation paramétrique peut alors être utilisée à titre indicatif dans la Planification déposée dans le dossier tarifaire, sans toutefois représenter le portrait final du projet.

Par la suite, dans le cadre de l'avant-projet, des diagnostics spécifiques et des validations techniques sont effectués pour définir de façon détaillée les travaux à réaliser, les méthodes de construction à utiliser, ainsi que les mises hors tension à planifier. Certains remplacements ou ajouts d'équipements peuvent avoir des impacts importants sur d'autres systèmes adjacents, d'où l'importance de réaliser les études détaillées. De plus, de nouveaux éléments peuvent se révéler et s'ajouter au cours du processus.

Dans le cadre du même avant-projet, une vérification des besoins connexes du poste est réalisée et une évaluation permet de valider si un regroupement de certaines interventions peut être effectué selon leur objectif, envergure et délais de réalisation nécessaires. Les interventions y sont aussi précisées afin d'associer les composantes d'un projet aux objectifs recherchés.

Les études d'avant-projet prévoient les activités confirmant la faisabilité et précisant les contraintes de réalisation inhérentes au Projet. Tout cela permet d'établir une séquence de travaux qui tient compte de l'ensemble de la chaîne de valeur, notamment l'approvisionnement, la disponibilité de la main-d'oeuvre et les contraintes du réseau, pouvant ainsi fixer les coûts et les échéanciers.

De surcroît, le contexte actuel est particulier dû à une forte inflation, combinée à une rareté de la main-d'oeuvre, ainsi qu'à l'augmentation des délais d'approvisionnement. À cet égard, dans le cas du présent Projet, en plus de l'augmentation des coûts due au marché actuel particulier, l'étude d'avant-projet a permis de créer un échéancier réaliste, pour lequel les séquences de retraits ont dû être coordonnées avec plusieurs autres projets, ce qui a ajouté des contraintes et des risques qui n'étaient pas chiffrés lors de l'estimation paramétrique.

Pour la catégorie « Maintien des actifs », les besoins dans les postes connexes, l'ajout de liens de télécommunication, la remise en état de certains bâtiments et la disposition de sols ayant un niveau de contamination plus élevés sont des exemples d'effets induits qui se sont précisés en cours d'avant-projet et qui ont contribué à la précision du contenu et des coûts du Projet. » (Nous soulignons)

Demandes :

- 2.1 Relativement à la référence, veuillez décrire les « *impacts importants sur d'autres systèmes adjacents* » qui ont été découverts lors de l'avant-projet, le cas échéant, et fournir le coût additionnel qui a dû être ajouté lors de l'avant-projet afin d'en tenir compte.

Réponse :

1 **L'identification d'une cause à effet directe de chacune des modifications n'est**
2 **pas possible, car les estimations d'un coût de projet sont influencées par**
3 **plusieurs facteurs qui ne peuvent pas être départagés.**

4 **Voir aussi la réponse à la question 2.6 de la DDR no 1 de la Régie.**

- 2.2 Relativement à la référence, veuillez décrire les « *nouveaux éléments* » qui se sont révélés et se sont ajoutés au cours du processus de l'avant-projet, le cas échéant, et fournir le coût additionnel qui a dû être ajouté lors de l'avant-projet afin d'en tenir compte.

Réponse :

5 **L'ensemble des précisions techniques majeures survenues au cours de**
6 **l'avant-projet ainsi que les coûts approximatifs associés à celles-ci sont**
7 **détaillés dans la réponse à la question 2.6 de la DDR no 1 de la Régie.**

- 2.3 Relativement à la référence, veuillez indiquer si un « *regroupement de certaines interventions* » a pu être effectué lors de l'avant-projet et fournir le coût qui a pu être réduit ou qui a dû être ajouté lors de l'avant-projet afin d'en tenir compte, le cas échéant.

Réponse :

8 **Les travaux de sécurisation des mises à la terre (antivol) ont été regroupés dans**
9 **le Projet et les coûts associés sont détaillés à la réponse à la question 2.6 de la**
10 **DDR no 1 de la Régie.**

- 2.4 Relativement à la référence, veuillez indiquer les coûts additionnels qui ont dû être ajoutés à l'étape d'avant-projet afin de tenir compte des « *activités confirmant la faisabilité et précisant les contraintes de réalisation inhérentes au Projet* ».

Réponse :

1 **L'identification d'une cause à effet directe de chacune des modifications n'est**
2 **pas possible, car les estimations d'un coût de projet sont influencées par**
3 **plusieurs facteurs qui ne peuvent pas être départagés.**

4 **Voir aussi la réponse à la question 2.6 de la DDR no 1 de la Régie.**

2.5 Relativement à la référence, veuillez indiquer les coûts additionnels qui ont dû être ajoutés à l'étape d'avant-projet afin de tenir compte du contexte particulier « *dû à une forte inflation, combinée à une rareté de la main-d'oeuvre, ainsi qu'à l'augmentation des délais d'approvisionnement* ».

Réponse :

5 **L'identification d'une cause à effet directe de chacune des modifications n'est**
6 **pas possible, car les estimations d'un coût de projet sont influencées par**
7 **plusieurs facteurs qui ne peuvent pas être départagés.**

8 **Voir aussi la réponse à la question 2.6 de la DDR no 1 de la Régie.**

2.6 Relativement à la référence, veuillez indiquer les coûts additionnels qui ont dû être ajoutés à l'étape d'avant-projet afin de tenir compte des « *contraintes et des risques qui n'étaient pas chiffrés lors de l'estimation paramétrique* ».

Réponse :

9 **L'identification d'une cause à effet directe de chacune des modifications n'est**
10 **pas possible, car les estimations d'un coût de projet sont influencées par**
11 **plusieurs facteurs qui ne peuvent pas être départagés.**

12 **Voir aussi la réponse à la question 2.6 de la DDR no 1 de la Régie.**

2.7 Relativement à la référence, veuillez indiquer les coûts additionnels qui ont dû être ajoutés à l'étape d'avant-projet afin de tenir compte des « *besoins dans les postes connexes* ».

Réponse :

13 **Les coûts relatifs aux besoins dans les postes connexes sont détaillés à la**
14 **réponse à la question 2.6 de la DDR no 1 de la Régie.**

2.8 Relativement à la référence, veuillez indiquer les coûts additionnels qui ont dû être ajoutés à l'étape d'avant-projet afin de tenir compte de « *l'ajout de liens de télécommunication* ».

Réponse :

1 **Les coûts relatifs aux besoins d'ajout de liens de télécommunication sont**
2 **détaillés à la réponse à la question 2.6 de la DDR no 1 de la Régie.**

2.9 Relativement à la référence, veuillez indiquer les coûts additionnels qui ont dû être ajoutés à l'étape d'avant-projet afin de tenir compte de « *la remise en état de certains bâtiments* ».

Réponse :

3 **Les coûts relatifs à la remise en état de certains bâtiments sont détaillés à la**
4 **réponse à la question 2.6 de la DDR no 1 de la Régie.**

2.10 Relativement à la référence, veuillez indiquer les coûts additionnels qui ont dû être ajoutés à l'étape d'avant-projet afin de tenir compte de « *la disposition de sols ayant un niveau de contamination plus élevés* ».

Réponse :

5 **Les coûts relatifs à la disposition des sols contaminés sont détaillés à la**
6 **réponse à la question 2.6 de la DDR no 1 de la Régie.**